

Éliminer du matériel électronique [1]

Le matériel **électronique** doit être éliminé en conformité avec les contraintes liées au recyclage et nécessite le recours à des entreprises officiellement agréées.

Remarque :

L'élimination du matériel **informatique** comportant un numéro d'inventaire de l'OCSIN fait l'objet d'une démarche différente.

Procédure :

Le matériel électronique à éliminer doit être transféré par les écoles et établissements scolaires au SEM Logistique où il est rassemblé, trié et où sa prise en charge par les entreprises de recyclage concernées est organisée.

En cas de quantité importante de matériel à retirer d'un site (par exemple, lors de la désaffectation d'un laboratoire de langue), un transport spécifique est organisé par le secteur logistique du SEM, comprenant notamment l'envoi de palettes à cadres, et pris en charge par l'entreprise mandatée directement sur le site concerné.

SEM Logistique

Rue des Gazomètres 3 ([Plan Dynamique](#))

Case postale 241

1211 Genève 8

Coordonnées Email : [sem.logistique \[at\] edu.ge.ch](mailto:sem.logistique@edu.ge.ch) Téléphone : 022 388 63 04

URL source (modified on 03/12/2018 - 10:12): <https://edu.ge.ch/sem/equipement/outils/eliminer-du-materiel-electronique-1116>

Liens

[1] <https://edu.ge.ch/sem/equipement/outils/eliminer-du-materiel-electronique-1116>